


2026/38

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

 <p>Ville de <b>Toulouges.</b> <i>pour le Trévain</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>ARRETE MUNICIPAL</b> <b>N° 2026/28</b> <b>PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE</b> <b>afin de statuer sur les demandes d'inscription sur</b> <b>les listes electorales au bénéfice</b> <b>d'un agent titulaire de la commune</b></p>
--	---

**Le Maire de la Commune de Toulouges,**

**VU** l'article L.2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, conférant au Maire "des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois" en tant qu'agent de l'Etat sous l'autorité du Préfet pour les opérations électorales, notamment la révision des listes électorales;

**VU** le Code électoral et notamment ses articles L16 à L18 et L30;

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la délégation de signature du Maire aux responsables de services communaux;

**VU** le renouvellement des membres du Conseil Municipal, consécutif aux élections municipales du 15 mars 2026,

**VU** la délibération municipale n°2026.03.01 en date du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

**VU** les fonctions de Madame Corinne GERAUD, Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, de responsable du service des élections de la commune de Toulouges,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En application de l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Corinne GERAUD, fonctionnaire titulaire de la Commune de Toulouges, responsable du service élections, pour signer les documents suivants :

- Transmission à l'INSEE des informations visées à l'article L16 du code électoral
- Inscription ou radiation des électeurs.

**ARTICLE 2 :** La signature par Madame Corinne GERAUD, des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée, avant ses nom, prénom et qualité, de la mention "par délégation du Maire". La présente délégation est consentie pour la durée du mandat électoral en cours.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne GERAUD, délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions à Monsieur François TIXADOR, Directeur Général des Services de la Commune de Toulouges.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Toulouges, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication sous format électronique pour les actes réglementaires et les actes ni réglementaires et/ou sa notification pour les seuls actes individuels.

A cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (espace Pitot, 6 rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être reconduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le 16.04.2026

Berger  
Levrault

ID : 066-216602136-20260323-ARR2026028-AI

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie. Une ampliation sera notifiée à l'intéressée et transmise :

- Au représentant de l'Etat,
- A Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Perpignan.

Toulouges, le 23 mars 2026

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Notifié le : ..... 03 avril 2026  
L'intéressée,

A handwritten signature of the interested party.

Acte mis en ligne le 16.04.2026